



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-
en-Genevois

DEL2022_145
Ressources Humaines

L'an deux mille vingt deux, le huit septembre,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de l'Hôtel d'Agglomération 11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse, en séance publique, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s : MM. les membres du conseil en exercice

Absent-e-s représenté-e-s :

M. Christian AEBISCHER donne pouvoir à M. Frédéric GAILLARD
Mme Sylvie MELINE donne pouvoir à Mme Dominique LACHENAL
Mme Diane NKOU donne pouvoir à M. Yves FOURNIER
M. Jonathan NAVILLE donne pouvoir à M. Nabil LOUAAR
Mme Aïcha MAATOUGUI donne pouvoir à M. Djamel DJADEL
M. Cüneyt YESILYURT donne pouvoir à M. Matthieu LOISEAU

Absent-e-s :

M. Christophe BORREL, M. Kévin CHALEIL- -DOS RAMOS

Secrétaire de séance : Mme Dominique LACHENAL

Objet : Tableau des emplois - Modifications

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ceci étant exposé,

Vu le tableau des emplois du 31 décembre 2021 modifié,

Considérant que les besoins du service nécessitent de procéder aux modifications ci-dessous,

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE :

- de créer les emplois suivants :

Emplois non permanents :

* 1 poste de chargé.e de communication (grade relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative, catégorie B), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service Communication.

* 1 poste de chargé.e d'accueil à La Bulle (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C, ou des adjoints du patrimoine, filière culturelle, catégorie C), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service Vie Culturelle et Associative.

Emplois permanents :

* 1 poste de technicien.ne des bâtiments (grade relevant du cadre d'emplois des techniciens, filière technique, catégorie B), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service Patrimoine Bâti.

Pour ce poste, il convient de préciser les éléments suivants :

L'emploi de gestionnaires des bâtiments municipaux pourra être, le cas échéant, pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée, sur le fondement de l'article 332-8-2° du Code de la fonction publique.

Les fonctions porteront sur les domaines d'intervention suivants : maintenance et exploitation ; diagnostics et contrôles réglementaires ; dossiers de sécurité incendie ; optimisation des installations techniques ; gestion du service.

L'agent devra posséder un diplôme de niveau 4 ou 5.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien et percevra le régime indemnitaire correspondant à ce grade.

* 1 poste d'agent.e d'entretien et de restauration (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service Enfance et Éducation.

- de modifier les emplois suivants :

- le poste de responsable du Secrétariat de la Direction Générale des Services devient : directeur.rice du Secrétariat de la Direction Générale des Services ;
- le poste de responsable du service Finances devient : directeur.rice des Finances ;
- le poste de responsable Réglementation Générale et Vie Publique devient : directeur.rice de la Réglementation Générale et de la Vie Publique ;
- le poste de responsable du service Communication devient : directeur.rice de la Communication ;
- le poste de responsable Tranquillité Publique devient : directeur.rice de la Tranquillité Publique ;
- le poste de responsable des Ressources Humaines devient : directeur.rice des Ressources Humaines ;
- le poste de responsable Commande Publique devient : directeur.rice de la Commande Publique ;
- le poste d'adjoint.e au responsable Réglementation Générale et Vie Publique – Responsable Cellule Accueil Relation Usagers devient : adjoint.e au directeur.rice de la Réglementation Générale et de la Vie Publique – directeur.rice de la Citoyenneté, Démocratie Participative et de la relation aux usagers ;
- le poste de responsable service Enfance et Éducation devient : directeur.rice de l'Éducation et de la Petite Enfance ;
- le poste de responsable Service Jeunesse Politique de la Ville devient : directeur.rice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville ;
- le poste de responsable service des Sports devient : directeur.rice des Sports ;

- le poste de responsable du service Vie Culturelle et Associative devient : directeur.rice de la Vie Culturelle et Associative ;
- le poste de responsable Action Sociale et Solidaire devient : directeur.rice de l'Action Sociale et Solidaire ;
- le poste de responsable administratif du Centre Technique Municipal devient : directeur.rice administratif.ive du Centre Technique Municipal ;
- le poste de responsable service Bâtiment devient : directeur.rice du Patrimoine Bâti ;
- le poste de responsable service Urbanisme Foncier et SIG devient : directeur.rice de l'Urbanisme et du Foncier ;
- le poste de responsable service Aménagement des Espaces Publics devient : directeur.rice de l'Aménagement des Espaces Publics ;
- le poste de responsable service Parcs et Jardins et Voirie devient : directeur.rice des Parcs et Jardins et de la Maintenance Voiries ;
- le poste de responsable du service Transition Écologique devient : directeur.rice de la Transition Écologique.

* Le poste de gestionnaire de la vie associative et du complexe Martin Luther King (grade relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative, catégorie B, ou des techniciens, filière technique, catégorie B), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service Vie Culturelle et Associative, est étendu aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C).

* Le poste d'adjoint.e au responsable des Finances (grade relevant du cadre d'emplois des attachés, filière administrative, catégorie A, ou des rédacteurs, filière administrative, catégorie B), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service des Finances, change de dénomination et devient : référent.e budget et contrôle budgétaire.

- de supprimer les emplois suivants :

* 1 poste d'agent.e d'entretien et de restauration (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C), à temps non complet (70%), soit 24 heures 30 hebdomadaires, pour le service Enfance et Éducation.

* 1 poste d'agent.e d'entretien (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C), à temps non complet (34,29%), soit 12 heures hebdomadaires, pour le service Enfance et Éducation.

- d'approuver le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 12 septembre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel seront inscrits au budget de la Ville.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.